

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 mai 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE1251219002

Accorder un contrat à ADS Signalisation inc. pour les services de gestion de la mobilité et d'entretien de bureaux de chantier pour la mise à niveau de la Station McTavish incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 6 430 415,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20758 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE1251219002

Accorder un contrat à ADS Signalisation inc. pour les services de gestion de la mobilité et d'entretien de bureaux de chantier pour la mise à niveau de la Station McTavish incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 6 430 415,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20758 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

À sa séance du 23 avril 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Le 30 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des projets majeurs ont expliqué que plusieurs des équipements de la station de pompage McTavish ont atteint leur durée de vie utile et requièrent une mise à niveau complète. Ils ont également précisé que plusieurs pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché en cas de bris. Le projet de mise à niveau de la station est majeur et comprend un ensemble de lots. Le présent dossier concerne le lot 0. Il comprend notamment des services de gestion de la mobilité, l'entretien ménager et la gestion hivernale du bâtiment, le service de vidange des installations sanitaires et l'approvisionnement en eau des bureaux de chantier ainsi que les services TI des bureaux de chantier. La durée du contrat s'étend sur huit ans, avec une option de prolongation de 12 mois.

La publication de l'appel d'offres a eu lieu du 25 novembre 2024 au 20 février 2025. Durant cette période de 86 jours, sept addendas ont été émis afin de répondre à des questions administratives et techniques et pour repousser la date d'ouverture des soumissions. Parmi les cinq preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission, dont l'une s'est avérée non conforme selon l'analyse administrative. ADS Signalisation inc. s'est donc avéré être le seul soumissionnaire conforme avec un prix qui montre un écart de (-1,9 %) avec l'estimation réalisée par une firme externe.

Considérant les résultats de l'appel d'offres, les invités ont conclu en recommandant d'octroyer le contrat à ADS Signalisation inc. Le report du dossier aurait des conséquences sur les lots subséquents et entraînerait des coûts supplémentaires.

Durant la période de questions, la Commission a demandé des précisions sur le faible taux de participation à l'appel d'offres. D'après les invités, cela s'explique notamment par la surchauffe du marché. Le projet de prolongement de la ligne bleue mobilise de nombreuses firmes. Également, la durée du contrat, qui s'étend sur huit ans, peut avoir freiné certaines firmes, car cela peut être perçu comme un risque. Dans les circonstances, le Service estime que la Ville tire bien son épingle du jeu, avec un prix en deçà de l'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des projets majeurs pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE1251219002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.